

*Interpellation présentée par la députée:
Mme Véronique Pürro*

*Date de dépôt : 4 décembre 2008
Messagerie*

Interpellation urgente écrite

Libre circulation des personnes: quelles garanties pour prendre en compte les inquiétudes légitimes de la population et des travailleur-euse-s du canton, soutenir les revendications de leurs représentant-e-s et favoriser ainsi un large soutien de citoyen-ne-s genevois-e-s ?

La reconduction de la libre circulation des personnes avec l'Union européenne et son extension à la Bulgarie et à la Roumanie, deux principes soumis à l'approbation de la population le 8 février 2009, constituent des enjeux importants pour notre pays. En effet, leur rejet remettrait en jeu tout l'édifice de nos relations avec nos voisins européens et fragiliserait la Suisse au niveau économique. Toutefois, les travailleur-euse-s et leurs représentant-e-s syndicaux s'inquiètent à juste titre et conditionnent leur soutien à cette votation au renforcement des mesures d'accompagnement. Face à la crise qui commence à déployer ses effets, par exemple dans certains secteurs qui doivent faire face à la baisse des commandes, il est d'autant plus nécessaire de rassurer la population sur nos conditions de travail. A Genève, canton frontière, cette nécessité est d'autant plus marquée que le nombre important de travailleur-euse-s frontalier-ère-s représente une source d'inquiétude supplémentaire pour bon nombre de citoyen-ne-s. Face à cette situation, il semble indispensable que le Gouvernement se mobilise avec force pour répondre aux interrogations légitimes de la population et aux revendications syndicales. Dans ce sens, il apparaît important que le Conseil d'Etat utilise toutes ses compétences notamment pour 1) encourager le Conseil fédéral à s'engager clairement par des mesures concrètes en faveur d'un renforcement des mesures d'accompagnement et contre le dumping, 2) favoriser au niveau

cantonal la signature de conventions collectives et leur extension en force obligatoire dans tous les secteurs, 3) veiller attentivement à l'évolution de la situation et tout mettre en œuvre pour être capable d'agir rapidement en cas de dumping à Genève, 4) renforcer le soutien financier des projets de coopération dans les pays de l'Est et du centre de l'Europe, projets visant à favoriser le partenariat social et l'augmentation des standards sociaux dans ces pays, dans le but de diminuer les risques de dumping chez nous.

Ma question est donc la suivante : le Conseil d'Etat peut-il nous assurer qu'il partage le point de vue développé plus haut et que, conscient de l'importance de l'enjeu, il mettra tout en œuvre pour prendre en compte les inquiétudes légitimes de la population en particulier en suivant les quatre recommandations énoncées ci-dessus ?